

## TERMES DE RÉFÉRENCE :

### ÉVALUATION FINALE EXTERNE DU PROJET GAC *Ni Someshe!* AU NORD ET SUD KIVU, RDC

<b>Titre du projet</b>	<i>Ni Someshe! Education for Crisis-Affected Girls in Eastern DRC</i>
<b>Secteur</b>	Éducation, Protection
<b>Ligne budgétaire</b>	SOF : 12400297      DEA : 626372
<b>Date officielle de début du projet</b>	26 février 2020
<b>Date prévue pour la finalisation du projet</b>	30 juin 2023
<b>Période prévue pour l'évaluation</b>	Mars-avril 2023 35 jours ouvrables <sup>1</sup>
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	Umoja in Action et Geneva Call
<b>Budget global du projet</b>	\$8,375,940 CAD
<b>Bailleur</b>	Affaires mondiales Canada (AMC) – <i>Global Affairs Canada (GAC)</i>

<sup>1</sup> La période et le niveau d'effort indiqués sont sujets à changements. Le chronogramme et budget de l'évaluation seront discutés et validés au début du processus d'évaluation avec le consultant ou cabinet d'évaluation sélectionné et Save the Children.

## I. Brève présentation du contexte et de l'intervention

L'éducation des adolescents est un problème majeur dans le Nord et le Sud Kivu de la République démocratique du Congo (RDC), car cette région est en proie depuis plus de 20 ans à un conflit qui a gravement affecté la capacité des écoles à fonctionner et des enfants à aller à l'école. Les tensions ethniques et communautaires et les affrontements fréquents entre les Forces armées congolaises (FARDC) et plus de 70 groupes armés ont conduit à une crise humanitaire aiguë dans la région, mettant en danger les filles, les garçons et leurs familles.

En dépit de diverses contraintes, notamment les difficultés d'accès des équipes aux zones affectées, l'insécurité et les obstacles bureaucratiques, la communauté humanitaire est restée très active ces dernières années en RDC. Elle a fourni une assistance multisectorielle à plus de sept millions de Congolais en 2021. Ceci a été réalisé malgré une tendance inquiétante de réduction du financement de l'action humanitaire : en effet, le plan de réponse humanitaire 2021 pour la RDC n'a été financé qu'à 37%, alors que la moyenne mondiale est de 59%. En 2022, le pays devrait encore faire face à des besoins humanitaires aigus. Il ressort de l'analyse des besoins humanitaires que 27 millions de personnes devraient avoir besoin d'une assistance humanitaire en 2022<sup>2</sup>. Cette situation est due notamment à l'intensification des conflits dans l'Est du pays. Une situation qui a poussé des milliers de ménages à se déplacer. En conséquence, de nombreuses écoles ont été occupées par des personnes déplacées, et d'autres ont été détruites soit par les déplacés qui les occupaient, soit par des acteurs du conflit. En ce début d'année 2023, la situation sécuritaire ne s'est pas vraiment améliorée, et les populations sont toujours contraintes de fuir à cause des affrontements signalés entre des groupes armés et l'armée gouvernementale.

L'un des groupes les plus impactés a été les enfants, filles et garçons, bien que de manière différente. Les enfants ont été ciblés par les acteurs armés étatiques et non étatiques par le biais d'enlèvements, de violences sexuelles, d'attaques contre des écoles et des hôpitaux, et du recrutement ou de l'utilisation d'enfants comme soldats (les six violations graves selon les Nations Unies). La présence de groupes armés, la violence et le conflit ont eu pour conséquence d'exposer la population à la violence, en particulier les enfants qui ont des besoins de protection aigus, les filles étant confrontées à des risques sérieux de violence sexuelle et sexiste (VSBG).

En tant que tels, les principaux bénéficiaires du projet sont les survivant(e)s de VBG dans les communautés touchées par le conflit, en particulier les filles (âgées de 6 à 17 ans) scolarisées ou non. Le projet cible les enfants en âge d'aller à l'école primaire, en plus de ceux qui sont plus âgés mais qui ont besoin d'aide pour terminer leur éducation primaire et passer à l'école secondaire. Les filles courent un risque grave de ne pas réaliser leur droit à l'éducation et à l'apprentissage. Les données nationales indiquent qu'en moyenne, moins de 28 % des filles et 37 % des garçons qui commencent l'école primaire terminent la sixième année et passent l'examen. Cette situation est due à des normes de genre profondément ancrées qui continuent de privilégier l'éducation des garçons par rapport à celle des filles. Lorsqu'une famille connaît des difficultés économiques, l'éducation d'une fille est souvent sacrifiée pour que ses frères et sœurs masculins puissent continuer à aller à l'école. L'acquisition d'une éducation est essentielle et elle est apparue comme la priorité numéro un pour les filles et les garçons dans une évaluation de Save the Children (SC) de 2018.

Le projet "*Ni Someshe ! (Apprends-moi !)* : Education for Crisis-Affected Girls in Eastern DRC" – mis en place par SC vise à améliorer les droits à l'éducation scolaire et professionnelle des survivantes de violences sexuelles et sexistes (SGBV), en particulier des filles et adolescentes, dans les communautés des provinces du Nord et du Sud Kivu à l'Est de la RDC.

<sup>2</sup> <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/democratic-republic-congo/document/rd-congo-plan-de-r%C3%A9ponse-humanitaire-2022>

L'initiative d'une durée de 3 ans et 4 mois (26 février 2020 - 30 juin 2023) a été mis en œuvre avec un budget de 8 millions de dollars canadiens, financé par Affaires mondiales Canada (AMC ou en anglais *Global Affairs Canada* – GAC).

Pour y parvenir de manière sûre et efficace, le contexte unique des lieux ciblés exige que les filles et les garçons bénéficient directement du programme afin de ne pas nuire aux filles les plus marginalisées et les plus vulnérables. Pour les garçons, les taux élevés de violence les ont affectés de différentes manières ; le recrutement dans les écoles par des groupes armés représente un risque élevé. Des rapports ponctuels indiquent que les groupes armés non étatiques de la région Est du pays ciblent les élèves, en particulier les garçons, pour les recruter - ils les enlèveraient à l'école ou le long des trajets scolaires - et les attaques contre les écoles par des groupes armés sont parmi les plus élevées au monde. Dans une évaluation de 2015, plus de 80 % des filles et des garçons eux-mêmes ont déclaré ne pas se sentir en sécurité à l'école et sur le chemin de l'école (USAID, 2015). Selon le Département d'État américain, certains parents auraient cessé d'envoyer leurs enfants à l'école de peur que des groupes armés ne les recrutent. Quoiqu'il en soit, pour de nombreux garçons, ces groupes armés peuvent présenter une option plus "sûre" pour assurer leurs moyens de subsistance et leur protection. Cependant, pour les enfants associés ou anciennement associés à des groupes armés (CAFAAG), la stigmatisation les accable dans leurs communautés et les empêche souvent de retrouver des opportunités d'éducation.

Les niveaux élevés de violence contre les filles et les garçons dans l'Est de la RDC ont empêché de nombreuses personnes d'accéder à une éducation de qualité et inclusive, le manque d'accès à l'éducation a exposé les enfants à des risques encore plus grands, tels que le mariage précoce et forcé, le travail du sexe de survie, le recrutement et l'utilisation des enfants par des acteurs armés (Landis et al, 2018). En tant que tel, le résultat final du projet - une meilleure réalisation du droit à l'éducation scolaire et professionnelle pour les filles, y compris les survivantes de la violence sexuelle et sexiste, dans les communautés du Nord et du Sud-Kivu – a été conçu autour des trois piliers suivants :

- Résultat intermédiaire I100 : Accès équitable accru des victimes de SGBV, en particulier les filles et les adolescentes, à des possibilités d'apprentissage formel et non formel sûres, de qualité et inclusives,
- Résultat intermédiaire I200 : Amélioration de la qualité, de la sécurité et de la sensibilité au genre de l'environnement d'apprentissage, afin de protéger et de retenir les victimes de SGBV, en particulier les filles, et de renforcer l'environnement favorable général,
- Résultat intermédiaire I300 : Engagement accru des acteurs étatiques et non étatiques en faveur d'une éducation sûre et sensible au genre pour les filles et de la réduction des SGBV au niveau des villages et du pays.

Sur la base des consultations, afin de transformer efficacement et durablement les possibilités d'éducation pour les victimes de SGBV dans les communautés touchées par les conflits, le projet a engagé de manière significative les parties prenantes à travers le modèle socio-écologique pour mobiliser, soutenir, engager et renforcer les capacités des filles et des garçons eux-mêmes, des soignants, des enseignants, des responsables scolaires et communautaires, des réseaux communautaires de protection de l'enfance (RECOPE) et des principaux acteurs (autorités locales, acteurs étatiques et non étatiques concernés).

La cible directe du Projet en RDC est de **23,203 personnes (bénéficiaires direct)**, au total dont **17 203 adolescents** (9 042 filles et 8 161 garçons) et **6 000 adultes** en charge des enfants – notamment les parents (3 000 femmes et 3 000 hommes). Ce chiffre comprend également 85 directeurs d'écoles et 1 445 enseignants (979 hommes et 466 femmes). En outre, d'autres acteurs étatiques et non étatiques ont bénéficié de la formation au renforcement des capacités, tels que le ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique, les enseignants, les organisations de la société civile et les acteurs armés non étatiques. Enfin, les bénéficiaires indirects estimés sont

environ 90 000 personnes (hommes, femmes, filles et garçons) qui ont reçu des messages clés pour sensibiliser et renforcer les attitudes en faveur de l'éducation des filles.

Au début du projet, une étude de base a été conduite pour collecter les données qui ont servi de base de référence aux indicateurs clés, notamment de résultats (*Outcomes*) du projet. **Le projet touchant à sa fin, Save the Children cherche désormais un(e) consultant(e) ou un cabinet de consultant(e)s pour conduire l'évaluation finale du projet afin de collecter les données pour les indicateurs clés et de mesurer l'atteinte des résultats du projet.**

## 2. But, objectif et portée de l'évaluation

### 2.1 But et objectif de l'évaluation

L'évaluation finale externe vise à collecter des données primaires, à rassembler des données déjà collectées tout au long de la mise en œuvre du projet ainsi que les données disponibles (secondaires), afin d'apprécier les résultats du projet, évaluer les forces et faiblesses tout au long de la mise en œuvre et d'informer la programmation future. Parmi les données primaires à collecter, l'évaluation devra informer les indicateurs de résultats ultime, intermédiaires et immédiats (*ultimate, intermediate and immediate outcomes*), en s'appuyant sur la méthodologie et les outils développés lors de l'étude de base (voir section 3 pour plus de détails).

Cette évaluation sera structurée sur cinq critères (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, et durabilité) tels que définis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) pour l'évaluation de projet. Le sixième critère du CAD de l'OCDE, l'impact, ne sera pas mesuré au cours de cette évaluation pour des questions de recul vis-à-vis des résultats du projet et d'évaluabilité.

De manière spécifique, il s'agit d'une :

- **Évaluation du processus :**

- 1) Passer en revue les activités mises en œuvre dans les zones d'intervention ciblées par le projet ;
- 2) Identifier les problèmes liés à la planification, à la mise en œuvre, au monitoring et aux différents outils de gestion opérationnelle mis en œuvre ;
- 3) Analyser les forces et faiblesses des stratégies d'interventions mises en œuvre.

- **Évaluation de résultats :**

- 4) Évaluer les résultats à la fin du projet et les comparer avec les résultats de l'étude de base, afin de tirer des conclusions sur la mise en œuvre du projet.
- 5) Évaluer le niveau d'appropriation des connaissances, des attitudes et des pratiques des populations cibles à travers la réalisation d'enquêtes selon une méthodologie appropriée en termes de planification, de collecte et d'analyse de données.

- **Capitalisation de l'évaluation :**

- 6) Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises liées à cette intervention ;
- 7) Identifier des recommandations pouvant orienter la programmation de SCI dans le pays et la région.

### 2.2 Portée de l'évaluation et utilisateurs

Cette évaluation finale couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet du 26 février 2020 à avril 2023 (le projet est clôturé en juin 2023 mais la plupart des activités seront finies d'ici avril). L'évaluation portera sur les indicateurs de résultats *outcome* (voir section 3) et sur les questions définies pour chaque critère DAC (voir section

2.3). Les régions concernées par cette évaluation sont les régions de mise en œuvre du projet soit les provinces du Nord et du Sud Kivu en RDC, plus précisément :

- Au Nord Kivu : Dans le territoire de Masisi, les villages de : Muheto, Nyakariba Nyamitaba, Loashi, Bukombo, Kibarizo, Kirumbu, Kalengera, Busumba ; et dans la région de Nyiragongo : les villages de Kibumba, Buhumba, Rusayu et Mudja.
- Au Sud-Kivu : Dans le territoire d'Uvira, les villages de : Luberizi, Kiliba, Sange et Luvungi, Mulongwe, Kalundu, Kavinvira, Kanvinvira et Songo ; et dans le territoire de Fizi, les villages de : Ake, Mboko, Lusenda, Katanga, Baraka-centre, Lulinda, Mushimbake et Nundu.

Save the Children conviendra de la méthodologie avec le/la consultant.e qui sera retenu.e par rapport à la méthodologie de collecte de données pour les zones qui pourront ne pas être accessibles au moment de l'étude à cause des aléas liés notamment à la situation sécuritaire, principalement au Nord Kivu.

Les résultats de cette étude seront utilisés principalement par les équipes de Save the Children International en RDC et Save the Children Canada, mais aussi par le bailleur de fonds du projet AMC. Les résultats de l'évaluation visent également les partenaires de SCI pour le projet dont Umoja in Action, Geneva Call, et les parties prenantes clés du projet au niveau pays tels que les autorités nationales et locales (notamment les Divisions des Affaires Sociales et les Provinces éducationnelles) et les communautés ciblées par le projet. De façon plus large, l'évaluation pourra informer de futures programmations similaires du réseau Save the Children International.

Les principales activités ci-dessous seront menées par le/la consultant(e) ou le cabinet pour l'évaluation finale (plus de détails dans la section 4) :

- Produire un **rapport de démarrage** avec un plan de travail et une méthodologie détaillée, incluant entre autres une matrice d'évaluation avec les questions couvrant les critères du CAD de l'OCDE (voir section 2.3), une révision adéquate du GANTT Chart et les outils de collecte de données ;
- Revoir et valider les outils de collecte de données avec les équipes de Save the Children ;
- Mener une **formation des enquêteurs/trices et des superviseur(e)s** sur la collecte de données (questionnaires et groupes de discussions) ;
- Mener la **collecte de données sur le terrain** ;
- Mener l'analyse des données et produire un **rapport d'évaluation draft et final**, incluant un résumé exécutif.

### 2.3 Critères d'évaluation et questions clés

En plus de collecter les données relatives aux indicateurs de résultats (*Outcomes*) sur la base de l'échantillonnage et des outils créés lors de l'étude de base du projet, le consultant ou le cabinet devra répondre aux questions clés définies ci-dessous pour chaque critère du CAD de l'OCDE.

Save the Children suggère de soumettre une **matrice d'évaluation préliminaire** dans la proposition technique, qui sera raffinée lors de l'écriture du rapport de démarrage de l'évaluation. Cette matrice d'évaluation doit inclure les questions clés suggérées ci-dessous (qui peuvent être légèrement reformulées ou modifiées), des sous-questions spécifiques, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et les sources de données pour répondre à chaque question.

#### Pertinence

- Dans quelle mesure les axes stratégiques du projet sont-ils pertinents dans le contexte de mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure la théorie du changement du projet est-elle appropriée pour décrire les changements attendus ?

- Le projet a-t-il pris en compte les besoins spécifiques des différents groupes ciblés par le projet (filles et garçons de 6 à 9 ans et de 10 à 16 ans, parents/tuteurs légaux, enseignants, membres des RECOPE, COPA et COGÉs, etc.), incluant les plus vulnérables (enfants non accompagnés, séparés, associés aux forces et groupes armés et survivantes de violences sexuelles et sexistes) ?

### Cohérence / coordination des acteurs humanitaires

- Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les politiques nationales en matière d'éducation et de protection ?
- La mise en œuvre du projet s'articule-t-elle avec d'autres interventions similaires mises en œuvre par les acteurs humanitaires (nationaux et internationaux) dans les zones de mise en œuvre du projet ?

### Efficacité\*

- Dans quelle mesure les objectifs et les résultats du projet ont-ils été atteints, notamment les indicateurs de résultats (*Outcomes*), en comparaison avec les données collectées lors de l'étude de base (*Baseline*) du projet ?
- Quels sont les facteurs ayant favorisé et entravé la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le suivi (*Monitoring*) des activités et des résultats du projet a-t-il été efficace (outils, méthodes et mécanismes de suivi mis en œuvre par l'équipe du projet) ?

*\*Les résultats de la collecte sur les indicateurs de résultats (Outcomes) pourront être intégrés directement dans la section Efficacité du rapport d'évaluation, aussi longtemps que ces résultats soient présentés de façon comparable à ceux de l'étude de base, et facilement identifiables dans le rapport d'évaluation.*

### Efficiace

- Les ressources financières et humaines allouées au projet ont-elles permis la mise en œuvre optimale des activités du projet, l'atteinte des résultats et plus globalement de répondre aux besoins d'éducation et de protection des groupes cibles du projet ?

### Durabilité

- Comment le projet a-t-il mis en place des mécanismes de collaboration et de renforcement des capacités des acteurs et partenaires locaux afin d'assurer une transition pérenne des interventions du projet ?
- En quoi les populations bénéficiaires, particulièrement les plus vulnérables, pourraient-elles continuer à bénéficier des améliorations induites par le projet ? Quels sont les risques liés au maintien des résultats positifs obtenus ?
- Dans quelle mesure, existe-t-il des signes d'une influence positive de l'intervention sur les capacités institutionnelles (du gouvernement, clusters, prestataires de services) en ce qui concerne la protection des droits des enfants ?

## 3. Méthodologie

### 3.1. Approche globale

Le consultant ou cabinet, dans la soumission de sa proposition technique, proposera une **méthodologie inclusive et participative**, et qui intègre les orientations de SCI. La méthodologie doit inclure : une description de l'approche méthodologique, des méthodes de collecte de données qui seront mises en œuvre (qualitative et quantitative), une liste des sources de données qui seront exploitées, une description des méthodes d'analyse des résultats, une explication sur l'assurance qualité du travail d'évaluation proposée.

De plus la méthodologie proposée devra respecter des **considérations éthiques et de sauvegarde des enfants** rigoureuses (telles que détaillées dans la section 6 de ces TDR). L'évaluation devra observer l'approche *Do No Harm* et *Peace and Conflict Impact Assessment (PCIA)*.

La **méthode quantitative** sera utilisée au cours de cette évaluation finale par l'entremise d'un questionnaire pour recueillir les données sur les indicateurs de résultats du projet (présentés ci-dessous). Ce questionnaire a été développé par un consultant et par les équipes MEAL de SCI lors de l'étude de base du projet réalisée fin 2020.

L'évaluation finale utilisera ce même questionnaire et le même échantillonnage que celui déterminé lors de l'étude de base. Le questionnaire, l'échantillonnage et l'étude de base seront mis à disposition du consultant ou du cabinet dès le lancement de l'évaluation. L'échantillonnage inclut les populations cibles mentionnées ci-dessous (voir également la section 3.2 sur le ciblage géographique du projet et les bénéficiaires) :

#### **Indicateurs de résultats ultimes :**

- I 000.1 : % de filles (et de garçons) qui démontrent des améliorations dans les résultats d'apprentissage (lecture, écriture, calcul et SEL - apprentissage socio-affectif).
- I 000.2 : % de filles qui sont autonomisées (*empowered*) dans leur éducation, tel que mesuré par l'indice du pouvoir des filles (*Girls Power Index*).

#### **Indicateurs de résultats intermédiaires :**

- I 100.1 : % de filles (et de garçons) inscrites à l'école ou dans un établissement d'enseignement alternatif.
- I 100.3 : % de filles bénéficiant d'un soutien (affectif, pratique ou émotionnel) dans leur foyer et leur communauté qui appuie leur droit à l'éducation.
- I 200.2 : % de filles qui rendent compte positivement de la sécurité, de la qualité et de la prise en compte du genre dans les environnements d'apprentissage.

#### **Indicateurs de résultats immédiats :**

- I 110.1 : % de filles et de garçons, y compris les survivants de la violence sexuelle et sexiste, qui démontrent qu'ils connaissent leurs droits, notamment en matière d'éducation, de protection et de santé sexuelle et reproductive des adolescents (SSRD).
- I 110.2 : % de filles et de garçons démontrant qu'ils connaissent les principes de l'égalité des sexes.
- I 120.1 : % de parents/tuteurs légaux qui apportent un soutien (émotionnel, pratique ou matériel) pour permettre aux filles d'exercer leur droit à l'éducation.
- I 130.1 : % de parents/tuteurs légaux (membres de la communauté) qui ont une attitude positive à l'égard du droit égal des filles et des garçons, y compris des survivants de la violence sexuelle et sexiste, à l'éducation.
- I 130.2 : % de groupes dirigés par des enfants (filles et garçons) qui ont une attitude positive à l'égard du droit égal des filles et des garçons, y compris les survivants de la violence sexuelle et sexiste, à l'éducation.

L'évaluation finale ne tiendra pas compte des indicateurs suivants, car ils seront collectés directement auprès des bénéficiaires pendant la mise en œuvre du projet, à l'aide d'outils d'évaluation, de registres de présence, de pré-tests et de post-tests, et d'entretiens avec des informateurs clés :

#### **Indicateurs de résultats intermédiaires :**

- I 100.2 : % de filles (et de garçons) ayant un taux de présence de 80% au cours d'une année scolaire.
- I 200.1 : % d'institutions d'éducation formelle et non formelle répondant aux critères d'évaluation de l'environnement d'apprentissage.
- I 300.1 : % d'écoles ciblées ayant mis en œuvre au moins une mesure visant à réduire les risques de violence à l'intérieur et autour des écoles.
- I 300.2 : % d'acteurs armés non étatiques ciblés ayant signé des actes d'engagement pour prévenir et tenir les auteurs responsables de la violence sexuelle et sexiste et d'autres violations graves des droits de l'enfant dans les conflits.

#### **Indicateurs de résultats immédiats :**

- I 120.1 : % de ménages recevant un soutien financier/matériel qui envoient leurs enfants à l'école.

- 1210.1 : % d'enseignants qui démontrent leur connaissance des méthodes d'enseignement inclusives et sensibles au genre pour les filles et les garçons, y compris les survivants de VSBG.
- 1220.1: % d'écoles qui ont mis en œuvre un plan d'amélioration de l'école axé sur la création d'un environnement scolaire sûr et inclusif (mesuré par le nombre d'éléments d'action des plans qui sont achevés).
- 1230.1 : Nombre d'autorités éducatives locales et de comités de gestion scolaire (CGS) ayant élaboré un plan de réponse aux crises portant sur la continuité de l'apprentissage pendant et après une crise.
- 1310.1 : Nombre d'acteurs armés non étatiques engagés dans des négociations sur des actes d'engagement
- 1320.1: % d'autorités locales qui démontrent une compréhension de la Déclaration sur la sécurité des écoles et des lignes directrices pour la protection des écoles contre l'utilisation militaire pendant les conflits armés

### 3.2 Ciblage géographique et des bénéficiaires

Pour les besoins de cette évaluation finale, les filles et les garçons âgés de 6 à 9 ans ont été identifiés comme VYA (*very young adolescents*), tandis que les filles et les garçons âgés de 10 à 17 ans sont identifiés comme OA (*older adolescents*).

Enquête sur les enfants/adolescents : le cadre d'échantillonnage pour cette enquête était les filles et les garçons âgés de 6 à 16 ans, désagrégés par âge (6-9 ans et 10-17 ans) et par sexe dans les provinces de la RDC du Nord et du Sud-Kivu respectivement.

Enquête auprès des parents/tuteurs légaux : le cadre d'échantillonnage pour les parents était le parent principal d'une fille âgée de 6 à 16 ans, désagrégé par sexe.

L'objectif de l'évaluation finale est de suivre le plus possible l'échantillonnage utilisé lors de l'étude de base du projet, afin d'avoir d'obtenir des résultats comparables pour les indicateurs de résultats. L'échantillon de l'étude de base était le suivant :

Cadre d'échantillonnage de l'étude de base	Catégories de répondants			
	VYA (6-9 ans)	OA (10-16 ans)	Parents/tuteurs légaux (18-73 ans)	Total
Filles/Femmes	192	211	403	806
Garçons/Hommes	191	212	403	806
Total	383	423	806	1 612

La base de l'échantillon a été divisée en 30 villages (13 au Nord Kivu, 17 au Sud Kivu) ; et en moyenne 25-29 enfants/adolescents et parents ont été interrogés de manière aléatoire dans chaque village.

Groupes de discussion (*focus group discussions - FGD*) : un total de 32 FGD ont été menés avec des enfants/adolescents et des parents, selon la répartition suivante :

Catégories de participants	Zones d'intervention du projet		
	Nord Kivu	Sud Kivu	Total
Filles et garçons scolarisés (6-9 ans)	2 FGD avec les filles 2 FGD avec les garçons	2 FGD avec les filles 2 FGD avec les garçons	8
Filles et garçons scolarisés (10-16 ans)	2 FGD avec les filles 2 FGD avec les garçons	2 FGD avec les filles 2 FGD avec les garçons	8
Parents/tuteurs légaux (hommes et femmes)	2 FGD avec les femmes 2 FGD avec les hommes	2 FGD avec les femmes 2 FGD avec les hommes	8
Filles et garçons non-scolarisés (10-16 ans)	2 FGD avec les filles 2 FGD avec les garçons	2 FGD avec les filles 2 FGD avec les garçons	8
Nombre de groupes par province	16	16	32



## 4. Livrables de l'évaluation

L'évaluation sera menée conformément aux lignes directrices et aux normes de l'approche MEAL de SCI et du bailleur AMC. Les livrables de l'évaluation sont détaillés ci-dessous.

### 4.1 Rapport de démarrage (ou plan de travail)

Le premier livrable attendu pour cette évaluation est **un rapport de démarrage** ou plan de travail, incluant les éléments suivants :

1. Une compréhension du contexte de l'objet de l'évaluation et une présentation succincte du projet ;
2. Une description des objectifs de l'évaluation, de la portée et des utilisateurs de celle-ci, ainsi que du cadre de l'évaluation, incluant une matrice d'évaluation détaillée présentant les questions clés, spécifiques, indicateurs et sources de collecte de données ;
3. Une présentation de la méthodologie qui sera mise en œuvre, incluant l'approche méthodologique, les méthodes, outils de collecte et sources de données, l'analyse de données. Cette section devra également inclure une description de l'assurance qualité, des considérations éthiques et de sauvegarde mises en œuvre par le consultant ou cabinet, et une section sur les limites/risques inhérents à l'évaluation et les stratégies d'atténuation envisagées ;
4. Une description de la mise en œuvre de l'évaluation, incluant les rôles et responsabilités, le calendrier de l'évaluation (GANTT Chart), et des détails sur la collecte de données sur le terrain.
5. Une présentation sommaire de la structure du rapport de l'évaluation finale

Les annexes du rapport de démarrage devront inclure les termes de référence de l'évaluation, la matrice d'évaluation (évoquée au point 2.3 ci-haut), les outils de collecte de données (questionnaire quantitatif de l'étude de base, questionnaire pour les groupes de discussions et entretiens), une liste de la documentation disponible, l'échantillonnage tel que défini lors de l'étude de base, le curriculum de formation des enquêteurs, et tout autre document pertinent.

**Ce document concrétise la méthodologie de l'évaluation, temporalise les étapes de l'évaluation et planifie le travail de terrain, d'analyse et de rédaction. Ce produit sera remis à SCI une semaine après la sélection de l'équipe évaluatrice. Il sera commenté par SCI et finalisé par le consultant.**

### 4.2 Atelier de restitution de la collecte de données

Suite à la collecte des données, le consultant ou cabinet pourra présenter ses observations et constats préliminaires lors d'un **atelier de restitution** de la collecte de données organisé avec le personnel SCI impliqué dans l'évaluation. Cet atelier permettra de soulever toute limite rencontrée lors de la collecte de données, d'observer les lacunes pour répondre aux questions d'évaluation et d'ajuster si nécessaire la phase d'analyse des données. Cette session permettra aussi au consultant de poser des questions complémentaires aux équipes de SCI et d'ajuster le calendrier d'évaluation si nécessaire pour les phases d'analyse et d'écriture.

**À cette étape, le consultant devra fournir toutes ses bases de données au point focal MEAL de SCI, en format Excel ou SPSS, et toutes photos ou supports visuels collectés y compris les formulaires de consentement accompagnant les photos.**

### 4.3 Rapport d'évaluation préliminaire

Le **rapport d'évaluation préliminaire** devra constituer une version quasi finale du rapport d'évaluation, avec des constats d'évaluation identifiés, des conclusions et des recommandations préliminaires (voir 4.5 pour la structure du rapport).

**Ce rapport sera assidument commenté par SCI en attachant une attention particulière à la cohérence et la triangulation des données, aux conclusions et aux recommandations suggérées.**

#### 4.4 Atelier de restitution des résultats

Cette **restitution** sera effectuée après la remise du rapport d'évaluation préliminaire, avec Save the Children en RDC et au Canada, et les partenaires locaux. Cet atelier permettra au consultant de présenter les constats, les conclusions et les recommandations du rapport ; aux participants de commenter ces éléments ; et au consultant d'ajuster la version finale sur la base de ces commentaires.

**La présentation du consultant sera préparée en format PPT et présentée virtuellement.**

#### 4.5 Rapport d'évaluation final

Ce document définitif devra intégrer les commentaires écrits de SCI sur la version préliminaire ainsi que les suggestions et observations émises lors de l'atelier de restitution des résultats.

**Ce rapport rédigé en français de 35 à 40 pages maximum, excluant les annexes, sera rendu dans un délai de 5 jour ouvrable après réception des commentaires.** Ce délai pourra être rallongé en fonction de la quantité des ajustements et corrections nécessaires pour l'obtention d'un rapport de qualité. Save the Children sera flexible si ceci nécessite une extension du contrat sous forme d'avenant mais sans implication sur le budget alloué à cette évaluation.

Le rapport d'évaluation observera la structure suivante :

1. Résumé exécutif (seulement dans la version finale du rapport)
2. Objet de l'évaluation et contexte
  - 2.1 Brève présentation et analyse du contexte du projet
  - 2.2 Description du projet, de ses objectifs et du cadre logique
3. Présentation de l'évaluation
  - 3.1 Objectifs de l'évaluation
  - 3.2 Portée et utilisateurs de l'évaluation
  - 3.3 Cadre de l'évaluation (critères et questions)
4. Méthodologie
  - 4.1. Approche globale
  - 4.2. Méthodes (outils et sources)
  - 4.3. Échantillonnage
  - 4.4. Analyse des données
  - 4.5. Considérations éthiques et de sauvegarde de l'enfant
  - 4.6. Limites de l'évaluation et stratégies d'atténuation mises en œuvre
5. Constats
  - 5.1. Pertinence
  - 5.2. Cohérence
  - 5.3. Efficacité (incluant les résultats de la collecte sur les indicateurs de résultats – *Outcomes*)
  - 5.4. Efficience
  - 5.5. Durabilité
6. Conclusions
7. Leçons apprises
8. Recommandations

9. Annexes (TDR, matrice des questions de l'évaluation, outils des collectes des données, échantillonnage, liste des personnes rencontrées, liste des documents consultés, manuels de formation et de terrain pour les enquêteurs, plan d'analyses, et tout autre document pertinent)

## 5. Organisation de l'évaluation et calendrier

### 5.1 Organisation de l'évaluation

Le consultant ou chef d'équipe d'évaluation sera le responsable principal de l'évaluation, notamment sur les éléments suivants :

- Planifier et effectuer la collecte de données sur terrain ;
- Assurer que la méthodologie d'échantillonnage soit respectée sur terrain ;
- Effectuer le recrutement, la formation et la supervision des enquêteurs et des superviseurs nécessaires pour mener à bien la mission ;
- Diriger une collecte de données de qualité sur tous les indicateurs du projet par le biais d'une supervision de toutes les collectes de données et de la saisie des données ;
- Superviser la saisie, le nettoyage et la validation de toutes les données collectées ;
- Préparer des tableaux d'analyse des données propres de l'enquête, avec une ventilation à déterminer en consultation avec Save the Children, au minimum, par sexe et par âge et partager le rapport ;
- Fournir des transcriptions complètes pour tous les entretiens qualitatifs ;
- Fournir l'ensemble de données complet dans SPSS et/ou Excel, ainsi que des tableaux d'analyse pour les données quantitatives et qualitatives ;
- Fournir l'ensemble des livrables attendus tels que listés dans la section 4 de ces TDR.

Le département MEAL, les conseillers techniques et les responsables du programme à SCI assureront un suivi direct du processus de l'évaluation, fourniront les coordonnées des personnes clés pour l'évaluation et la documentation nécessaire demandée par l'équipe évaluatrice, valideront l'ensemble des livrables, superviseront la qualité du rapport d'évaluation attendu (préliminaire et final), le respect des temps établis dans ces termes de référence et dans le rapport de démarrage, et enfin ils se chargeront du plan de communication et diffusion des résultats, conclusions et leçons apprises de l'évaluation. Le consultant ou cabinet sera directement responsable devant le point focal MEAL Coordinateur de Save the Children RDC.

**Des réunions hebdomadaires seront planifiées par Microsoft Teams entre l'équipe de SCI et le consultant afin que ce dernier apporte une mise à jour régulière sur la mise en œuvre de l'évaluation, et afin de pouvoir identifier tout défi logistique ou contextuel, et d'ajuster si nécessaire le processus de l'évaluation, sa mise en œuvre et son calendrier.**

### 5.2 Chronogramme

Le consultant ou cabinet proposera un chronogramme prenant en compte toutes les étapes de cette évaluation finale. Le tableau suivant présente les phases principales de l'évaluation et les dates clés pour la remise des livrables.

Phases de l'évaluation	Dates de livraison (nombre de jour ouvrables)
<b>1<sup>ère</sup> Phase : Phase de démarrage de l'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel de lancement de l'évaluation avec SCI</li> <li>- Revue documentaire préliminaire</li> <li>- Élaboration d'une matrice de l'évaluation sur la base des critères CAD/OCDE</li> <li>- Élaboration des outils de l'évaluation</li> <li>- Rédaction du rapport de démarrage (<i>draft</i>) de l'évaluation</li> </ul>	8 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation du rapport de démarrage sur la base des commentaires de SCI</li> </ul>	
<b>2<sup>ème</sup> Phase : Phase de collecte de données</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire approfondie</li> <li>- Formation des enquêteurs</li> </ul>	5 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail de collecte de données sur le terrain</li> <li>- Atelier de restitution de la collecte de données</li> </ul>	10 jours
<b>3<sup>ème</sup> phase : Phase d'analyse et de rapportage</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse et triangulation des résultats</li> <li>- Rédaction du rapport d'évaluation préliminaire</li> <li>- Atelier de restitution des résultats avec l'équipe SCI et les partenaires</li> <li>- Finalisation du rapport d'évaluation final incluant les commentaires de SCI et un résumé exécutif</li> </ul>	12 jours

La période du contrat s'étalera en mars et avril 2023, pour environ 35 jours ouvrables de travail.<sup>3</sup>

Chaque produit devra être approuvé par les responsables de l'évaluation afin d'assurer leur qualité. Avant de pouvoir procéder à l'étape suivante, il faudra impérativement que les produits attendus de l'étape précédente soient jugés satisfaisants par l'équipe de SCI qui supervise le processus l'évaluation.

## 6. Considérations éthiques et sauvegarde de l'enfant

### 6.1 Approche globale

Le consultant ou cabinet devra démontrer dans son offre technique une compréhension détaillée des considérations éthiques générales de l'évaluation, notamment *Do No Harm* et liées au contexte d'urgence, et de **la participation des enfants dans un processus d'évaluation**.

Le consultant ou cabinet devra également démontrer l'intégration des considérations de genre et d'égalité des sexes lors la conception et mise en œuvre de l'évaluation.

La méthodologie proposée par le consultant ou cabinet devra garantir la participation des différents acteurs impliqués de manière directe ou indirecte au projet ainsi que le respect des droits des personnes à délivrer des informations tout en étant protégées par l'anonymat et la confidentialité tout au long du processus de collecte de données.

<sup>3</sup> La période et le niveau d'effort indiqués sont sujets à changements. Le chronogramme et budget de l'évaluation seront discutés et validés au début du processus d'évaluation avec le consultant ou cabinet d'évaluation sélectionné et SCI.

Le contexte socioculturel devra être respecté ainsi que la garantie de démontrer la véracité de l'information. L'équipe évaluatrice devra adhérer aux différents codes Save the Children (PSEA, PDE, fraude, etc.) et intégrer ses principes dans sa méthodologie de travail.

De plus, la personne responsable de l'évaluation devra faire une prévision des risques et garantir la sécurité de tous les acteurs qui participent à l'évaluation et tout particulièrement la sécurité des enfants et adolescents impliqués dans le processus de l'évaluation.

Avant de commencer la collecte de données, l'équipe Save the Children assurera un briefing du consultant ou cabinet et des enquêteurs et superviseurs (lors de la formation de ces derniers) sur les considérations éthiques, de sauvegarde des droits de l'enfant et de PSE). Tous les membres de l'équipe d'évaluation (incluant les enquêteurs) signeront un formulaire de consentement et d'engagement vis-à-vis de ces considérations.

Save the Children encourage le consultant ou cabinet à proposer une équipe de facilitateurs équilibrée entre les sexes avec des femmes et des hommes facilitateurs, pouvant conduire des groupes de discussions avec divers groupes de population. Autant que possible, les femmes et filles interrogées dans le cadre de l'évaluation doivent l'être par des facilitatrices (femmes) et vice-versa, les hommes et garçons devront être interrogés par des facilitateurs hommes. Ce dernier élément est essentiel pour la fiabilité des données et la protection des participants, particulièrement celle des adolescent(e)s et jeunes enfants.

## 6.2 Participation des enfants

Le travail de SCI prend appui sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE). Ce cadre d'orientation énonce plusieurs raisons clés d'obtenir la participation utile des enfants et des jeunes aux évaluations effectuées par SCI.

Il est essentiel que le consultant ou cabinet permette aux parties prenantes de tout âge de participer à l'évaluation. Il sera également important de considérer comment les enfants et les jeunes, parties prenantes clés de SCI, peuvent jouer un rôle utile à toutes les étapes du processus de l'évaluation.

Obtenir la participation d'un large éventail de parties prenantes à l'évaluation permet l'adhésion au processus et encourage la responsabilité. Cela permet également de renforcer les capacités locales et de tirer un grand nombre d'enseignements pouvant réellement être utilisés pour améliorer les activités, systèmes et processus.

### **Normes pratiques de la participation des enfants**

Norme 1 – Une approche éthique : transparence, franchise et responsabilité

Norme 2 – La participation des enfants est pertinente et volontaire

Norme 3 – Un environnement adapté à l'enfant et dans lequel il dispose des moyens de participer

Norme 4 – L'égalité des chances

Norme 5 – Le personnel est efficace et sûr de lui

Norme 6 – La participation encourage la sécurité et la protection des enfants

Norme 7 – Le suivi et l'évaluation

Chaque norme expose les critères pouvant être utilisés pour évaluer si la norme est respectée. Les normes 1, 2 et 7 soulignent plus particulièrement le fait que les enfants doivent participer au suivi et à l'évaluation dans le cadre d'un processus global et non pas uniquement en tant qu'informateurs.

### **Défense des enfants**

La sécurité et le bien-être des enfants doivent toujours primer. Les enfants et les jeunes ne doivent être exposés à aucun risque, que ce soit un risque psychologique (comme la honte ou la peur), social (menaçant leurs relations familiales/communautaires), politique (discrimination, menaces ou violence en raison de leur situation ou de leur action, par exemple être affectés dans les forces ou groupes armés) ou physique (maltraitance ou violence). Les activités

d'évaluation doivent procurer un espace sûr et créatif dans lequel les enfants auront le sentiment que leurs opinions et leurs idées sont importantes. Tous les membres du personnel, les partenaires et les consultants doivent adhérer à la politique de défense des enfants et au Code de bonne conduite de Save the Children.

Les responsables doivent fournir une formation et prendre toutes les autres mesures nécessaires pour identifier, atténuer et gérer les risques pour la sécurité et le bien-être des enfants.

Les membres de l'équipe d'évaluation devront être prêts à soutenir un jeune qui choisit de révéler un cas d'abus ou de signaler une inquiétude dans le cadre d'une activité ou une discussion d'évaluation. Ils devront envisager le potentiel de ce type de révélation, surtout si son contenu est de nature délicate.

### 6.3 Divulgence/propriété d'informations

Toute la propriété et le droit d'auteur sur les données collectées sont détenus par SCI DRC. Il est entendu et convenu que le consultant ou cabinet doit, pendant et après la période effective du contrat, traiter comme confidentiel et ne pas divulguer, sauf autorisation écrite de SCI RDC, toute information obtenue dans le cadre de l'exécution de la mission. Les informations seront mises à la disposition des consultants sur la base du besoin de savoir. Une demande d'autorisation pour la conduite de cette évaluation sera introduite auprès du comité d'éthique national une semaine avant le démarrage des activités.

### 6.4 Consentement et assentiment des enfants

Le consultant ou cabinet devra s'assurer d'obtenir le consentement éclairé de toute personne participant à l'évaluation, à travers la signature d'un formulaire de consentement, avant de recueillir leurs opinions et/ou images. L'enquêteur s'approchera de la personne sélectionnée, déclinera son identité, expliquera le but de l'entrevue pour obtenir le consentement éclairé de la part de cette personne et attendra la réaction et l'aval de l'intéressé. En cas d'un interlocuteur mineur ou enfant, l'obtention de l'assentiment de ce dernier sera requise avant l'entrevue, le début du groupe de discussion ou la prise d'image. Signalons que SCI mettra la fiche de consentement à disposition du consultant ou cabinet.

## 7. Profil du consultant ou cabinet recherché

Le consultant ou équipe d'évaluation retenu devra démontrer les qualifications suivantes :

- Démontrer au moins 5 ans d'expérience en évaluation de projets de développement ou d'humanitaire dans les secteurs de l'éducation, de la protection, de l'égalité des genres auprès d'ONG internationales.
- Expérience indispensable en préparation et conduite d'évaluation, avec les critères CAD/OCDE, et l'utilisation de méthodes mixtes (quantitatives et qualitatives).
- Maîtrise du contexte général de la RDC et de préférence des régions du Nord et Sud Kivu.
- Bonne connaissance des enjeux d'accès et de qualité de l'éducation, et particulièrement pour les filles et adolescentes, des violences sexuelles et sexistes, de protection de l'enfance et d'égalité des genres.
- Détenir au minimum un diplôme postuniversitaire (BAC+5) en statistiques, suivi et évaluation, sciences sociales ou tout autre domaine pertinent.
- Connaissance avérée dans la manipulation d'outils statistiques de collecte de données électroniques, de traitement et d'analyse de données, y compris le logiciel SIG.
- Excellente connaissance de la langue française et connaissance des langues locales, des dialectes du Nord et Sud Kivu et de l'anglais serait un atout.
- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles.
- Connaissance des exigences du bailleur (Affaires mondiales Canada) en matière d'évaluation serait un atout.

Les candidatures individuelles et d'équipe sont autorisées. Dans le cas d'une équipe, SCI privilégiera la sélection d'une équipe paritaire entre les sexes.

## 7.1 Questions de conflits d'intérêts

Afin de garantir la totale indépendance de l'évaluation par rapport au projet et d'éliminer tout potentiel conflit d'intérêt, le consultant ou le cabinet sélectionné devra démontrer ne pas être ou avoir été impliqué de quelque manière ni dans la conception du projet ni dans sa mise en œuvre.

## 7.2 Candidature

Toutes les personnes et cabinets intéressés sont invités à déposer leur dossier de candidature, comprenant :

1. **Une lettre de motivation** (maximum trois pages) répondant aux TDR de cette évaluation, en joignant les noms et coordonnées de **trois références** qui peuvent être contactées concernant l'expérience pertinente du consultant vis-à-vis de cette évaluation.
2. **Une proposition technique** incluant une brève compréhension du contexte du projet et de l'intervention à évaluer, des objectifs et de la portée de l'évaluation ; une description de la méthodologie envisagée, incluant les méthodes et sources ; une présentation du plan de mise en œuvre de l'évaluation incluant un calendrier préliminaire de l'évaluation et prenant en compte le contexte d'urgence du Nord et du Sud-Kivu; une compréhension des considérations éthiques et présentation du plan d'assurance qualité ; et enfin une présentation du profil du consultant ou de l'équipe proposée, incluant leurs curriculum vitae en annexe. Des exemples de rapports mis en œuvre par le consultant ou cabinet peuvent être mentionnés et annexés à cette proposition technique.
3. **Une proposition financière** présentant une estimation du budget (qui inclura toutes les dépenses relatives à l'évaluation, les honoraires du ou des consultants, les déplacements et perdiems liés à la collecte de données, dans le contexte de COVID-19, etc.) ; un tableau de présentation du niveau d'effort (LOE) ; et un Gantt Chart pour cette évaluation. La proposition financière devra également indiquer le mode de paiement préféré par le consultant ou cabinet.

Les propositions seront évaluées sur les aspects techniques (incluant la pertinence du profil du consultant ou de l'équipe de consultants pour cette évaluation) et financiers (budget), pondérés respectivement à 70% et 30%. **La clôture des candidatures et la date limite pour la demande d'informations supplémentaires est fixée au 28 fév. 2023, à 23h59 (GMT+2).**

Les offres doivent être envoyées à l'adresse courriel suivante : [DRC.quotations@savethechildren.org](mailto:DRC.quotations@savethechildren.org)

## 8. Budget et conditions générales

### 8.1 Principes d'évaluation

Le responsable de l'évaluation devra suivre les principes pratiques de l'évaluation. Ces principes seront respectés tout au long de la réalisation de l'évaluation externe :

- Anonymat et confidentialité : le responsable de l'évaluation devra respecter le droit des personnes et maintenir l'anonymat des acteurs qui participent à l'évaluation ainsi que la confidentialité quant à leurs opinions.
- Responsabilité : le responsable de l'évaluation devra agir avec pleine responsabilité et assumer les conséquences qui découlent des résultats de l'évaluation.
- Intégrité : le responsable de l'évaluation devra être méticuleux pendant tout le processus de l'évaluation et révéler toute l'information qui découle de l'évaluation.

- Respect : le responsable de l'évaluation devra comprendre et respecter le contexte local et la réalité socioculturelle et institutionnelle de la zone d'étude.
- Impartialité : le responsable de l'évaluation devra être objectif et rigoureux dans le développement de l'évaluation, éviter les préjugés et vérifier l'exactitude des affirmations.
- Incidents : dans le cas où apparaîtraient des problèmes pendant la réalisation du travail de terrain ou dans une autre phase de l'évaluation, ceux-ci devront être immédiatement communiqués à Save the Children. Dans le cas contraire, l'existence des dits problèmes ne pourront en aucun cas être utilisés pour justifier la non-obtention des résultats attendus par Save the Children dans les présents termes de référence.
- Validation de l'information : Il revient au responsable de l'évaluation de garantir la véracité de l'information collectée pour l'élaboration des rapports, et en dernière instance, il sera responsable de l'information présentée dans le rapport l'évaluation.

## 8.2 Dissémination

Les résultats de cette évaluation seront partagés lors d'un atelier de restitution (voir section 4.4) avec l'équipe de SCI, les partenaires et autres parties prenantes du projet pertinentes pour cet atelier.

SCI se chargera de partager le rapport final avec le bailleur de fonds. Dans la mesure du possible, les résultats de l'évaluation seront également adaptés par SCI pour être disséminés auprès des communautés cibles et enfants bénéficiaires du projet. Le rapport sera partagé avec le département MEAL de SCI afin de partager les leçons apprises et recommandations de cette évaluation.

## 8.3 Considérations logistiques et budgétaires

L'offre financière devra détailler clairement les honoraires (toutes taxes comprises) du/des consultants. Le paiement du consultant doit être effectué conformément aux procédures normales de Save the Children RDC. En principe, les honoraires de consultant seront payés sur le rapport de performance satisfaisant du point focal de Save the Children International. Cependant, le consultant devra payer toutes les taxes gouvernementales dont il est responsable. Le cas échéant, Save the Children International déduira toutes les taxes gouvernementales applicables et les soumettra à Trésor Public.

Tous les frais (perdiems, transport et coûts logistiques de la collecte terrain – FGD, etc.) seront à la charge du consultant ou cabinet et donc à inclure dans la proposition financière.

Étant donné le contexte actuel de pandémie de COVID-19, le consultant ou cabinet s'engage à respecter les mesures barrières, notamment lors de la collecte de données. Il devra s'assurer que les espaces de formations des enquêteurs, des groupes des discussions et des entretiens ne disposent de points de lavage de mains ou de solution hydro alcoolique, de masques et la prise en compte de la distanciation physique entre les participants. Le consultant ou le cabinet devra intégrer, dans la proposition financière, le coût financier relatif à ce contexte. L'équipe de l'évaluation sera briefée par SCI sur les mesures barrières à prendre en compte lors de la formation des enquêteurs et superviseurs. L'équipe SCI sera mobilisée pour appuyer le respect des règles sanitaires et la protection de tous durant l'évaluation.

Le budget final de l'évaluation sera établi après les négociations et sur base de la proposition financière du contractant. Le montant du contrat et les montants utilisés pour financer les activités de cette évaluation finale seront transférés au compte bancaire du contractant suivant les étapes suivantes :



Livrables / Étapes	Modalités de paiement
Signature du contrat	40 %
Approbation par SCI du rapport de démarrage finalisé, incluant tous les éléments mentionnés dans la section 4.1 de ces TDR	
Réception du rapport d'évaluation préliminaire en français, suivant la structure présentée en section 4.5 de ces TDR (excluant le résumé exécutif) et de toutes les bases de données collectées et outils d'analyse utilisés	30 %
Rapport d'évaluation final en français, suivant la structure présentée en section 4.5 de ces TDR (incluant le résumé exécutif) et intégrant la réponse à tous les commentaires de Save the Children RDC et Save the Children Canada	30 %

Fait à Goma, le 14 février 2023